



**Procès-verbal de la 2^e assemblée ordinaire à huis clos
de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)
tenue le mercredi 24 Février 2021 à 13h30
via la plateforme collaboratrice Teams**

Personnes présentes :	M. Michel Byette	président
	M. Claude Ferron	vice-président
	M. Pierre Montreuil	administrateur
	M. François Dubois	administrateur et représentant des usagers du transport adapté
	M. Philippe Lauzon	administrateur et représentant des usagers du transport urbain
	M. Daniel Cournoyer	administrateur
	Mme Mariannick Mercure	administratrice
Personnes ressources:	M. Patrice Dupuis	Directeur général et secrétaire corporatif temporaire
	Mme Caroline Cinq-Mars	Directrice des services administratifs et trésorière
	Mme Roxanne Loranger	Directrice des ressources humaines

1. Mot de bienvenue du président

M. Michel Byette, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre cette 1^{ère} assemblée ordinaire à huis clos.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

(06-21) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Montreuil
APPUYÉ DE : M. Daniel Cournoyer

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire à huis clos du 27 janvier 2021

(07-21) IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois
APPUYÉ DE : Mme Mariannick Mercure

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 janvier 2021 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 janvier 2021 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. Comptes à payer

(08-21) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
APPUYÉ DE : M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soient adoptés les comptes à payer par chèques numérotés de 29963 à 30090 et les paiements directs 819 à 837, le tout couvrant la période du 30 décembre 2020 au 27 janvier 2021, pour une somme totale de 1 429 156.37\$ à puiser à même le fonds d'opération.

ADOPTÉE

5. Adoption de la politique pour prévenir et contrôler l'abus envers les usagers vulnérables.

(09-21) CONSIDÉRANT qu'il s'agit désormais d'une obligation et d'une exigence de détenir une politique pour prévenir et contrôler l'abus envers les usagers vulnérables ;

CONSIDÉRANT que le bien-être et la sécurité de la clientèle sont une priorité pour la STTR ;

CONSIDÉRANT que nous allons ajouter, à la section 6.1 du document, une nuance relatant les cas de force majeure.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Philippe Lauzon
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT sous réserve de la nuance à ajouter à la section 6.1 :

QUE la STTR adopte la politique pour prévenir et contrôler l'abus envers les usagers vulnérables ;

QUE ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long.

ADOPTÉE

6. Adoption du remplacement temporaire de la secrétaire corporative au conseil d'administration de la STTR.

(10-21) CONSIDÉRANT que Madame Roxanne Loranger quittera temporairement ses fonctions à titre de directrice des Ressources humaines ;

CONSIDÉRANT que Madame Roxanne Loranger assumait également la fonction de secrétaire corporative ;

CONSIDÉRANT l'application de l'article 46 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., c. S-30.01) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Mariannick Mercure

APPUYÉE DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE Monsieur Patrice Dupuis soit nommé à titre de secrétaire corporatif temporaire à compter du 22 février 2021, et ce, jusqu'au retour en fonction de Madame Roxanne Loranger ;

ADOPTÉE

7. Période de questions

1. (M. Champoux) Comme la rue royale est aux 2 sens entre Saint-Roch et Lavérendry, dans un avenir proche, est-ce que le trajet de la 13 et la 11 direction du centre-ville vont-elles être modifié?

Nous n'avons pas l'intention de changer les circuits de la 11 et de la 13 suite à ce changement.

2. (M. Veilleux) Quand le droit légitime de recevoir l'ordre du jour des assemblées de la STTR avant la date de l'assemblée sera-t-il appliqué?

La STTR s'assurera de mettre l'ordre du jour des assemblées publiques à la disposition des citoyens, sur le site web de la STTR, et ce, dès qu'elles seront disponibles et au plus tard 24 heures avant la séance.

3. (M. Veilleux) Pourquoi pas la journée de l'assemblée 24 février 16 hrs comme au conseil de la ville au lieu d'une journée avant le 23 février 16 hrs pour envoyer nos questions à l'assemblée de la STTR?

Il sera maintenant possible, comme pour les assemblées publiques de la ville, d'envoyer vos questions jusqu'à une heure avant la séance. Prendre note que les questions, dépassant le délai prévu, étaient tout de même prises en compte lors des rencontres.

4. (M. Veilleux) Pourquoi des délais aussi long pour recevoir les réponses à nos questions aux assemblées?

Les réponses aux questions du public sont établies séance tenante et incluses dans le procès-verbal de cette séance. Avant d'être publié, le procès-verbal de cette rencontre doit être adopté par le conseil d'administration lors de l'assemblée suivante, soit environ 1 mois plus tard. C'est pour cette raison que la publication des réponses du public n'est disponible que le mois suivant; ça explique le délai.

Considérant qu'en temps normal, lors des assemblées publiques, il y a interaction entre les citoyens et le conseil d'administration et que les réponses sont immédiatement formulées, nous allons dorénavant publier, pour les séances virtuelles, la liste de questions/réponses dans les jours suivant la séance.

5. (M. Veilleux) Pourquoi utiliser le de plus en plus contexte de la pandémie pour justifier un langage imprécis (de types administratifs) aux questions?

Merci pour votre opinion. Nous faisons en sorte de vous donner les réponses les plus précises possible lorsque nous possédons l'information.

6. (Madame Gauron) Pour 2017,2018, 2019 respectivement 67%, 67% et 66% ont été consacrés à l'organisationnel. De ce pourcentage combien sont utilisés pour l'OPÉRATIONNEL afin d'améliorer son efficacité, comme vous le mentionnez dans le procès-verbal du 29 octobre 2020 ?

Nous ne pouvons répondre à votre question par manque de compréhension et de précision.

7. (Madame Gauron): Quels sont les directives données aux chauffeurs lorsqu'un usager demande une information? Certains chauffeurs refusent carrément ou ne nous regarde pas, et d'autres aident avec plaisir. Pour l'usager ces différences sont stressantes et décevantes, surtout que les étudiants, les étrangers et touristes reçoivent l'information demandée, ce que nous constatons régulièrement.

Les chauffeurs ont comme directive de répondre aux usagés si l'information est disponible pour eux, s'ils peuvent le faire en toute sécurité et si ça ne nuit pas aux opérations du réseau. Le service à la clientèle, le site internet et plusieurs outils de la STTR peuvent également servir de référence pour répondre aux questions des clients.

8. (Madame Gauron) Dans une de vos publications du 18 février 2021, vous indiquez un modèle par 6 axes. Pouvez-vous nous expliquer, dans ce nouveau modèle, ce que veut dire par : Gouvernance, l'économie, la mobilité, l'environnement, le mode de vie et le communautaire PAR RAPPORT aux 6 enjeux ou missions qui étaient prévus au départ dans le document Planification stratégique 2017-2026.

Il ne faut pas interpréter que ce modèle remplace notre planification stratégique. C'est plutôt que nous adhérons à une démarche, initiée par la Ville de Trois-Rivières, qui adopte les principes de gouvernance, d'économie, de mobilité, d'environnement, du mode de vie et du communautaire.

8. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée aura lieu le mercredi 24 mars 2021 à 19 h.

9. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉE DE :

Mme Mariannick Mercure
M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 16H00

ADOPTÉE

M. Michel Byette
Président

M. Patrice Dupuis
Secrétaire corporatif temporaire